

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Nombre de membres en exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 14
Nombre de suffrages exprimés 15

Date de la convocation : 24/08/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil-vingt-six et le deux septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Henri CAZALETs, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Marc PEZIER, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER, François PIERAGNOLO, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Anne FAIMALI, Olivier LE CUNF, Marjorie CHOPIN

Excusés : Serge CORRE

Secrétaire : Henri CAZALETs

Mr Serge CORRE donne procuration à Mme Françoise HIVERT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

OBJET : FRAIS DE TRANSPORT DES AGENTS
Délibération n° 05-09-2026

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les frais de transports des agents ou intervenants, lorsqu'ils sont en mission, en réunion ou formation, hors les formations du CNFPT où les frais de transports sont pris en charge.

Elle indique qu'il y a lieu de s'appuyer sur le barème kilométrique à jour fixé sur le site SERVICE PUBLIC.FR et susceptible d'évoluer (extrait) :

Nombre de CV du véhicule	Jusqu'à 2 000 km
5 CV et moins	0,32 €
6 CV et 7 CV	0,41 €
8 CV et plus	0,45 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, APPROUVE le remboursement des frais de déplacement des agents ou intervenants en mission, réunion ou formation, hors formations du CNFPT, barème susceptible d'évoluer.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Nadine BARTHE

